



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec)
G0L 2E0

Avis public

Rôle de perception (année 2023)

En vertu de l'article 1007 du Code municipal du Québec, veuillez prendre note que le rôle de perception de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour l'exercice financier de l'année 2023 est complété et déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 23 janvier 2023.

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf : Rôle de perception (année 2023)

Je soussigné, Dany Larrivée, résidant à Notre-Dame-des-Neiges, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié, entre 8h30 à 18h00, le 23 janvier 2023 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site web de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales>

En foi de quoi, ce certificat est donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 23 janvier 2022

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

